

# Le terrain d'entente

Par Ingrid Van Langhendonck

**Mettre autour de la table un avocat, un comptable et une psychothérapeute. Serait-ce la recette pour réussir son divorce? C'est du moins la mission que poursuit une nouvelle asbl bruxelloise.**

En Belgique, le nombre de divorces s'est stabilisé ces dernières années: 19.883, soit environ un tiers des mariages. Selon Statbel, un peu plus de la moitié de ces divorces (53,5%) implique des enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit. On divorce davantage en Wallonie (411 divorces pour 1.000 mariages, soit plus de 40%) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (375 pour 1.000) ou en Flandre (357 pour 1.000). Pour tous les couples, c'est une épreuve de vie, souvent coûteuse (*lire par ailleurs*).

Eric et Catherine ont été mariés pendant plus de 30 ans: «Aujourd'hui, les enfants sont grands et ne vivent plus avec nous, décrit Catherine. Notre séparation ne les affecte pas tant que cela; nous aurions pu tout régler à l'amiable. Mais il se fait que nous sommes pharmaciens; nous avons créé une entreprise com-

mune au début de notre mariage et notre officine est au rez-de-chaussée de la maison familiale, dont j'ai hérité de mes parents. Le montage financier est compliqué, et j'avoue que, sur certains points, je ne veux pas céder. En 30 ans de finances partagées, les points d'accroche sont nombreux et souvent très émotionnels pour moi.»

C'est pour ce genre de couple, à bout de souffle et d'arguments, que Caroline Simon, avocate au barreau de Bruxelles et spécialiste en droit de la famille, s'est associée à six autres spécialistes pour proposer un lieu apaisé où les aspects juridiques, émotionnels, financiers et familiaux sont abordés de concert, lors d'une même séance. «Le projet a vu le jour en janvier dernier; il est le fruit d'une réflexion de plusieurs années face à des clients que je conseillais de manière individuelle, développe l'avocate. Or, le problème, dans les matières familiales, n'est pas que juridique, il est aussi émotionnel, financier, patrimonial... On dit que le divorce est un des événements les plus traumatisants dans une vie. Il est aussi dévastateur que certains deuils et entraîne des changements de vie très perturbants.



**«Nous recevons beaucoup de couples épuisés de s'être trop battus.»**



Je me sentais terriblement démunie, en tant qu'avocate, seule dans mon cabinet, entourée d'autres avocats qui parlent tous le même jargon, qui n'est pas du tout le langage ni la temporalité de mes clients. Quand je tentais de les aider émotionnellement, j'étais le plus souvent confrontée à des gens qui affirmaient ne pas en avoir besoin, que pour eux, tout allait bien; ou, au contraire, à certains qui n'avaient pas envie de faire cet effort financier en plus de toutes les démarches déjà engagées. Certains sont même dans une situation émotionnelle tellement compliquée que le simple fait de prendre leur téléphone pour demander de l'aide leur est insurmontable. Avec la psychothérapeute Laurence Erlich, nous avons eu l'idée de travailler en collaboration, d'intégrer d'autres professionnels qui accompagnent les couples à d'autres niveaux et d'unir nos forces.» «Parce que, dans les revendications financières, par exemple, il y a très souvent de l'émotionnel, poursuit

Laurence Erlich. On vient chercher une compensation de certaines blessures. En séance, il suffit parfois d'un regard, quelque chose dans l'œil de Monsieur, une moue chez Madame... Ma mission est de la relever, d'aller libérer les émotions, en leur disant que je vois qu'il se passe quelque chose et que l'on peut en parler.» «Ce qui est très déstabilisant, sourit Caroline Simon, car l'émotionnel est précisément ce qu'on essaie toujours d'éviter en tant qu'avocat. Pour moi, le moteur de ce processus de collaboration réside dans l'idée que les couples doivent pouvoir exprimer leur frustration, leur douleur, leurs conflits. Mais le plus important reste que chacun comprenne et accepte qu'il est engagé dans un processus qui vise à aboutir à un accord.»

### Plus qu'une médiation

L'approche interdisciplinaire que revendique la fondatrice de l'asbl La maison du divorce réside ainsi dans l'idée de pro-

**L'expert-comptable explique dès le début du processus ce que le juge imposera au couple s'il ne trouve pas un accord.**

poser, en une même séance, avec le couple, le partage de l'expertise de tous les intervenants. En fonction des besoins identifiés, un psychothérapeute, un avocat, une médiatrice, un coach en parentalité, une pédopsychiatre, un expert-comptable ou un fiscaliste sont autour de la table. Par ailleurs, et dans un second temps, la pédopsychiatre Kristell Ackerman peut rencontrer les enfants et se rendre disponible en coordination avec les autres experts, afin que les accords dégagés durant le processus puissent être vécus correctement par les enfants, mais qu'ils soient aussi dans leur intérêt.

L'intervention d'un coach en finance est un autre accompagnement important. «Fréquemment, l'aspect financier est au cœur des revendications, mais il est ...

... encore trop souvent le résultat des inégalités qui existent dans un couple, tant dans la gestion au jour le jour, que des revenus ou des investissements, estime Caroline Simon. Nous recevons beaucoup de femmes malheureusement coincées dans la négociation; elles n'ont pas l'indépendance financière qui leur permettrait de prendre des décisions comme elles auraient voulu le faire. Nous proposons une clarification sur les chiffres, sur ce qu'il leur faudrait comme budget personnel pour pouvoir s'émanciper et continuer leur route sans être dépendantes ad vitam aeternam d'un ex-conjoint.»

L'expert-comptable et fiscaliste engagé dans le projet, Etienne Claes, affiche une longue carrière de médiateur et d'expert privé et judiciaire. Il est régulièrement désigné par la cour d'appel de Bruxelles dans les affaires familiales. Lui aussi intervient trop souvent en fin de parcours, face à des gens essouffés, qui ont parfois accumulé dix ans de procédure. «J'ai voulu l'intégrer en début de processus, poursuit l'avocate, en expliquant aux clients que son avis est élaboré sur la jurisprudence et la méthodologie de la majorité des experts à Bruxelles, à Nivelles, à Liège... Il est le mieux placé pour expliquer aux conjoints que son évaluation correspond à ce que le juge leur imposera s'ils ne trouvent pas de terrain d'entente.»

Là aussi réside la différence entre une médiation et ce que propose cette maison d'un genre nouveau: un médiateur est un tiers qui structure et accompagne, mais il ne peut donner aucun conseil juridique, ni financier ni même émotionnel, car il est censé rester neutre dans les débats... Si une question juridique trop importante survient, sa déontologie lui impose de suggérer à ses clients de consulter un avocat, et par conséquent, le processus est interrompu.

### Savoir se séparer

Quand on touche à la question du couple, les freins sont essentiellement émotionnels. «Nous étions épuisés tous les deux, raconte Didier, 53 ans. Après 20 ans de mariage et une rupture pleine de rancœur, Isabelle multipliait les demandes et les revendications financières, parfois ridicules, et je sentais qu'elle voulait surtout "me faire payer" le chagrin, les déceptions, les disputes de nos années de mariage. Elle a fait appel du premier jugement de divorce; nous étions dans un conflit perpétuel,



Une séparation revient, en moyenne, par parent, à 930 euros et peut dépasser les 4.000 euros en cas de conflit.

**«Le simple fait d'encadrer les gens dénoue les choses.»**

et quand nous avons appris que la cour d'appel était débordée, que notre dossier ne serait pas jugé avant cinq ans, elle s'est effondrée... C'est comme ça que j'ai su la convaincre de procéder à une médiation, mais elle voulait tout faire valider par son avocate. Elle est dans la défiance permanente et invoque tantôt le bien-être des enfants, tantôt une dette morale que j'aurais envers elle. Nous sommes au bout des allers-retours entre son avocate et le mien. La médiation ne nous fait pas avancer...»

«C'est un des moteurs pour venir nous consulter, avance Caroline Simon. Quand ils réalisent qu'ils stagneront dans le néant juridique pendant plusieurs années, les couples ne peuvent que se reparler, parce que tout le monde est bloqué. Il ne faut pas croire que nos clients ne sont que des couples qui divorcent à l'amiable. Nous recevons aussi beaucoup de couples en guerre, épuisés et finalement résolus à trouver une solution ailleurs, parce qu'ils se sont trop battus.»

Laurence enchaîne sur ces séparations à rallonge: «Le bureau du médiateur ou du thérapeute de couple peut devenir le terrain où les couples se plaisent à entretenir le conflit et le lien toxique. C'est ce qu'on appelle, en psychologie, la "malséparation". Quand nous l'identifions, nous devons alors expliquer que notre séance n'est pas l'endroit pour cela ni le prétexte.» Le protocole signé par les conjoints prévoit d'ailleurs que l'association se réserve le droit de mettre fin au processus s'il devient évident que l'une des parties l'utilise à des fins dilatoires. «Pour avancer dans une séparation, il faut faire le deuil de toute une série de choses, insiste l'avocate. Certains épisodes violents, une dispute plus amère, un aveu douloureux ou une infidélité peuvent polluer les discussions. Mon rôle est de pointer qu'un tel événement, daté ou non, fait partie de l'histoire du couple, qu'il a une influence sur le processus, mais que, malgré cela, il faudra avancer.»

### Une première en Belgique

La Belgique semble être le premier pays où se développe ce type d'initiatives. En France, le site [divorcefrance.fr](http://divorcefrance.fr) propose des liens vers tous les intervenants impliqués dans un divorce: patrimoine, garde d'enfant(s), avocats... Certaines organisations, comme l'asbl Medianes, à Bruxelles, offrent déjà un accompagnement psychojuridique. Elle propose des séances d'une heure à 110 euros (le tarif moyen en médiation), qui grimpent à 140 euros par conjoint lorsque la séance se passe en présence d'un autre professionnel, thérapeute ou juriste. Un soutien que prodigue également gratuitement la Ligue des familles, au travers de sa ligne Allô Info Parents (du conseil et du soutien, mais sans base juridique). Ce type d'interventions montre rapidement ses limites dans les situations les plus tendues ou les plus complexes juridiquement.

C'est là que La maison du divorce va plus loin, se félicite l'avocate: «En défendant les intérêts d'une seule personne contre l'autre, je restais fatalement dans un modèle contradictoire. En recevant les deux parties, ensemble, dans la recherche d'un terrain d'entente, je peux les conseiller sans leur "survendre" un résultat. Je peux leur décrire la jurisprudence, leur expliquer comment ça se passe à la sauce belge, bruxelloise, devant le tribunal de la famille. C'est la base sur laquelle on peut avancer... Une fois l'accord

## Le prix du divorce

Une étude de la... révèle qu'un divorce par parent, à 930 euros d'accord et peut dépasser les 4.000 euros en cas de conflit. Dans certains cas, même jusqu'à 10.000 euros. Au-delà de la procédure, contribution à l'entretien et des honoraires de notaire ou de frais de justice (550 à 1.000 euros) et des frais de honoraires des dépenses à la réorganisation du ménage (déménagement, meubles, etc.). Résultat: une séparation à l'amiable, par accord, peut coûter à plusieurs milliers d'euros. Si on y ajoute des frais de psychologie ou de médiation en parentalité, chez un pédagogue (de 55 à 150 euros la durée et le coût de l'importance des priorités en cas de conflit. Néanmoins, de savoir qu'il est toujours possible de négocier des familles et Droits quotidiens (parfois en ligne) gratuites que les couples peuvent leur situation.

Laurence enchaîne sur ces séparations à rallonge: «Le bureau du médiateur ou du thérapeute de couple peut devenir le terrain où les couples se plaisent à entretenir le conflit et le lien toxique. C'est ce qu'on appelle, en psychologie, la "malséparation". Quand nous l'identifions, nous devons alors expliquer que notre séance n'est pas l'endroit pour cela ni le prétexte.» Le protocole signé par les conjoints prévoit d'ailleurs que l'association se réserve le droit de mettre fin au processus s'il devient évident que l'une des parties l'utilise à des fins dilatoires. «Pour avancer dans une séparation, il faut faire le deuil de toute une série de choses, insiste l'avocate. Certains épisodes violents, une dispute plus amère, un aveu douloureux ou une infidélité peuvent polluer les discussions. Mon rôle est de pointer qu'un tel événement, daté ou non, fait partie de l'histoire du couple, qu'il a une influence sur le processus, mais que, malgré cela, il faudra avancer.»

### Une première en Belgique

La Belgique semble être le premier pays où se développe ce type d'initiatives. En France, le site [divorcefrance.fr](http://divorcefrance.fr) propose des liens vers tous les intervenants impliqués dans un divorce: patrimoine, garde d'enfant(s), avocats... Certaines organisations, comme l'asbl Medianes, à Bruxelles, offrent déjà un accompagnement psychojuridique. Elle propose des séances d'une heure à 110 euros (le tarif moyen en médiation), qui grimpent à 140 euros par conjoint lorsque la séance se passe en présence d'un autre professionnel, thérapeute ou juriste. Un soutien que prodigue également gratuitement la Ligue des familles, au travers de sa ligne Allô Info Parents (du conseil et du soutien, mais sans base juridique). Ce type d'interventions montre rapidement ses limites dans les situations les plus tendues ou les plus complexes juridiquement.

C'est là que La maison du divorce va plus loin, se félicite l'avocate: «En défendant les intérêts d'une seule personne contre l'autre, je restais fatalement dans un modèle contradictoire. En recevant les deux parties, ensemble, dans la recherche d'un terrain d'entente, je peux les conseiller sans leur "survendre" un résultat. Je peux leur décrire la jurisprudence, leur expliquer comment ça se passe à la sauce belge, bruxelloise, devant le tribunal de la famille. C'est la base sur laquelle on peut avancer... Une fois l'accord

## Le prix du divorce

Une étude de la Ligue des familles révèle qu'un divorce ou une séparation revient, en moyenne, par parent, à 930 euros en cas d'accord et peut dépasser les 4.000 euros chacun dans les situations conflictuelles. Dans certains cas, la facture grimpe même jusqu'à 7.650 euros par personne. Au-delà des frais de procédure (mise au rôle, contribution à l'aide juridique...) et des honoraires d'avocat ou de notaire (720 à 900 euros), ou des frais de la médiation (550 à 1.000 euros), il faut compter des frais de huissier et toutes les dépenses liées à la réorganisation familiale: déménagement, double logement... Résultat: une séparation, même à l'amiable, peut facilement monter à plusieurs milliers d'euros. Si on y ajoute un éventuel soutien psychologique, un coaching en parentalité ou quelques visites chez un pédopsychiatre (de 55 à 150 euros la séance, selon la durée et le praticien), on mesure l'importance de bien fixer les priorités et d'éviter de faire traîner le conflit. Néanmoins, il est bon de savoir que le conseil d'un notaire est toujours gratuit et que les plannings familiaux et certaines asbl comme Droits quotidiens dispensent déjà (parfois en ligne) des informations gratuites qui peuvent aider les couples à débroussailler leur situation.

trouvé, je représente le couple au tribunal et je lui évite d'avoir à se déplacer. Ça ne sert à rien d'aller voir un juge qui n'a que cinq minutes pour votre dossier. J'y vais, je dépose l'accord, il est bétonné juridiquement... On gagne un temps et un argent fous.»

### Combien ça coûte?

Pour concrétiser l'asbl, le principal obstacle fut de convaincre l'Ordre des avocats, le barreau ne permettant pas aux avocats de s'associer à d'autres professions; cela induit des problèmes de secret professionnel, par exemple. Mais Marie Dupont, première femme bâtonnière à Bruxelles, a soutenu le projet et l'a rendu possible. «Pour nous, c'est vraiment un outil social, et j'aurais préféré que l'asbl soit subventionnée, mais je connais l'état des finances de la justice en Belgique, et nous avons voulu pouvoir démarrer et fonctionner sans compter sur les financements publics. C'est pour cela que nos services restent payants, mais nous avons tous adouci nos tarifs horaires, et ce sera toujours moins cher de passer par notre accompagnement que de choisir la voie juridique. Une expertise judiciaire, aujourd'hui, revient à 2.500 euros par conjoint. Sans oublier que consulter plusieurs spécialistes isolément rallonge inévitablement les délais.»

De fait, l'opération s'avère rentable avant tout car elle promet un réel gain de temps. Chaque couple commence par une première réunion de deux heures, une séance-diagnostic facturée 250 euros par conjoint, suivie d'un plan d'action. Selon les besoins exposés, l'avocate propose un *package* de plusieurs réunions où chaque expert facture selon les tarifs en vigueur dans sa discipline. Ce programme n'est pas figé, mais il a pour but de fixer une date butoir et de maîtriser le temps de la procédure. «En cours de processus, il se peut que quelque chose se rajoute, nuance Caroline Simon, mais parfois, le simple fait d'encadrer les gens dénoue les choses et, même en deux séances, nous parvenons à dégager un accord. Je veux que nous restions gardiens du temps. Je gagnais probablement mieux ma vie auparavant, avec un seul client par divorce et des honoraires juteux, mais ce n'est pas ce qui me fait vibrer. Je serais ravie que d'autres maisons du divorce puissent voir le jour à l'avenir dans d'autres villes en Belgique. Un peu comme un planning familial.» ●